

RÉFORME DU COLLÈGE NON À LA DÉRÉGLEMENTATION POUR TOUS, Retrait !

SUPPRESSION DE LA TECHNOLOGIE EN 6^{ÈME} : PREMIÈRE DISCIPLINE TOUCHÉE PAR LA RÉFORME NDIAYE

En dépit du droit élémentaire (il revient sur les horaires du collège de l'arrêté du 16 juin 2017 du J.O. du 18 juin 2017 sans aucun texte réglementaire), des statuts et des disciplines, le ministre Ndiaye a décidé autoritairement la suppression de la technologie en sixième, sans prendre la peine de publier aucun texte officiel. Cette décision unilatérale de faire disparaître par une simple annonce dans les médias une discipline d'enseignement constitue un dangereux précédent qui menace l'ensemble des disciplines. De plus, il annonce la modification des programmes au cycle 4 pour les professeurs de technologie

pour soi-disant renforcer cette discipline. C'est la double peine, on supprime la technologie et en plus ils doivent refaire les programmes !

Il a adressé un courrier, sans valeur réglementaire, aux recteurs et DASEN pour transmettre les consignes sur la mise en place de l'heure de soutien de français et de mathématiques en 6^{ème} au détriment de la technologie et sur sa volonté de généralisation du dispositif « *devoirs faits* ».

Le ministre va plus loin encore que de s'attaquer à une discipline en compilant des attaques contre les statuts et en amplifiant l'autonomie des établissements.

Dans le courrier du ministre	Commentaire du SNFOLC
« Toutefois, cette évolution des services des enseignants de technologie en collège n'a pas vocation à donner lieu à des mesures de carte scolaire. »	Le ministre place les enseignants de technologie devant un choix malhonnête : accepter tout et surtout n'importe quoi ou perdre son poste.
Le ministre précise : « Les éventuels sous-services ainsi générés pourront permettre :	Pour sauver son poste, l'enseignant de technologie devrait accepter de mettre en place la réforme du collège et à sa « <i>demi-journée Avenir</i> » qui consiste à préparer les élèves à la réforme de la voie professionnelle pour pouvoir recruter plus d'apprentis au détriment des lycées professionnels ?
- l'intervention de ces enseignants sur d'autres dispositifs comme le déploiement de l'activité de découverte des métiers dès la classe de cinquième ou encore, en fonction des compétences des personnels et à l'appréciation du chef d'établissement, la nouvelle heure hebdomadaire d'approfondissement ;	Le chef d'établissement serait à même de déterminer si l'enseignant de technologie a les « compétences » ou pas d'assurer l'heure supplémentaire de français et de mathématiques...
- le renforcement des moyens de remplacement dans la discipline, notamment en prévision du plan de formation qui permettra d'accompagner le renouvellement du programme de technologie au cycle 4 ;	Le ministre remet en cause les horaires hebdomadaires prévus par nos ORS, c'est l'annualisation du temps de travail et l'aggravation du dispositif de remplacement en interne !

Le ministre reconnaît qu'il y aura de nombreux compléments de service quand il écrit aussi que les sous-service générés « *pourront permettre une meilleure couverture du besoin dans cette discipline (...) dans un contexte marqué (...) par un nombre de postes vacants relativement important en technologie* ». Bref, supprimons des heures et multiplions les postes partagés pour palier au manque de professeurs ! De plus, des milliers de contractuels risquent également de perdre leur emploi.

Le SNFOLC ne l'accepte pas.

HEURES DE CONSOLIDATION ET D'APPROFONDISSEMENT

Le ministre Ndiaye précise que les heures de français et mathématiques pourront être payées, tant pour les professeurs des écoles que pour ceux du second degré, dans le cadre du « pacte ».

Alors que le Conseil National de la Refondation a fait un flop, tant dans sa dimension nationale que dans sa dimension Education nationale, il s'agit d'imposer par tous les moyens le salaire au mérite. La FNEC FP-FO a décidé de quitter les groupes de travail du ministre visant à instituer un « pacte » avec les enseignants. Le SNFOLC s'en félicite et refuse le « travailler plus pour perdre moins ».

Ce que nous voulons c'est l'augmentation des salaires pour tous sans contrepartie.



DEVOIRS FAITS : NDIAYE VEUT AMPLIFIER LA DÉRÉGLEMENTATION

Le courrier du ministre Ndiaye ne s'arrête pas là ; il revient sur l'annonce de généraliser « *devoirs faits* » à tous les élèves de 6^{ème}. Le SNFOLC s'oppose à ce dispositif depuis sa mise en place, parce qu'il camoufle sans les compenser les suppressions d'heures d'enseignement disciplinaires accumulées au fil des réformes, et parce qu'il permet aux associations de venir assurer ces heures dans les établissements au même titre que les AED, les CPE, les professeurs pour des rémunérations variables.

Le ministre Ndiaye voudrait même amplifier ce dispositif en « *mobilis[ant] pleinement les assistants d'éducation en contrat de préprofessionnalisation, en particulier ceux inscrits en deuxième et troisième année de licence. Vous continuerez également d'associer les assistants d'éducation hors préprofessionnalisation dans le cadre de leurs obligations de service* ». De plus, « *Le recours à « E-Devoirs faits » est aussi un levier à mobiliser tout comme le recours à des associations.* » E-Devoirs faits est un dispositif assuré par des étudiants en lien avec des associations, pour assurer ces heures à distance et rémunérés 15,99 € par heure brut (comme les AED et les PSYEN), alors que la rémunération minimum de 30 euros pour les professeurs et CPE. C'est de l'uberisation !

Ce n'est pas une réforme, c'est du saccage !

La casse de l'école publique s'ajoute à la casse des retraites. Cela ne peut plus durer : Tous en grève à partir du 31 mars pour obtenir le retrait de la réforme des retraites !

Faire reculer le gouvernement sur la réforme des retraites, c'est construire le rapport de force pour la satisfaction de toutes les revendications.

Le SNFOLC appelle à se réunir pour lister les revendications et décider des moyens de faire reculer le gouvernement, y compris contre les mesures de territorialisation, d'éclatement du Statut et d'individualisation des salaires :

- ▶ **Augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie !**
- ▶ **Respect du statut des différents corps enseignants !**
- ▶ **Abandon des annonces concernant les professeurs des écoles au collège !**
- ▶ **Maintien de l'enseignement de la technologie en 6^{ème} !**
- ▶ **Annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2023, création de tous les postes nécessaires !**